



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

Délibération n° DEL 2025-020

Le **08/04/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **26/03/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 15

CHEVALIER Laurent, Maire, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, MATTANA Alain, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, MOYNAT Raphaël, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 03

DUPONT Lorelei a donné pouvoir à LARCHER Patrick, BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude, SECRET Michel a donné pouvoir à MERLOT Cédric

Absents : 09

DUPONT Lorelei, VIOLLET Pierre, VIOLLET Michèle, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, SECRET Michel, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

RODRIGUEZ Sandrine

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 15/04/2025
- Publication le 17/04/2025

Objet : Mise à jour du tableau des emplois permanents et non permanents - Service comptabilité et service technique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, que des modifications doivent être apportées au tableau des emplois permanents et non permanents, pour le service technique et pour le service comptabilité.

Service technique

Dans le cadre du recrutement au service bâtiment, un nouvel agent, possédant le grade d'adjoint technique territorial, a été recruté par voie de mutation, avec une prise de poste le 1^{er} mars 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, à compter du 01/03/2025 :

- de supprimer le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (créé par délibération n° DEL 2023-041 du 04/07/2023),
- de créer un poste d'adjoint technique à temps complet.

Service comptabilité

Suite à une forte augmentation d'activité pour les services comptabilité et ressources humaines, une réorganisation de ces services est nécessaire. L'agent, occupant un mi-temps sur ces deux services, rejoindra le service des ressources humaines à temps complet. Un recrutement est nécessaire pour le service comptabilité, afin de pallier cette réorganisation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, à compter du 01/04/2025 :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L. 313-1,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide de supprimer, à compter du 01/03/2025, le poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (créé par délibération n° DEL 2023-041 du 04/07/2023).

Article 2 :

Décide de créer, à compter du 01/03/2025, un poste d'adjoint technique à temps complet et, à compter du 01/04/2025, un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Résultat du vote :

Pour : 18 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme
Le Maire,

La Secrétaire,
Sandrine RODRIGUEZ

Signé le 17/04/2025

Signé le 17/04/2025

Laurent CHEVALIER